



Fiche Signalétique (GHS)

1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit: Arena® 50 WDG Insecticide

Numéro d'homologation, Loi sur les 29383
produits antiparasitaires:

Référence(s) VC: 1689, 1694

Synonymes Aucune

Produit signalément: Insecticide

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Usage recommandé Utiliser conformément aux instructions de l'étiquette

Restrictions conseillées pour l'utilisation Pas d'information disponible

Renseignements sur le fournisseur de la fiche signalétique

FABRICANT/DISTRIBUTEUR

VALENT CANADA, INC.
3-728 Victoria Road South
Guelph, Ontario N1L 1C6
(519) 767-9262

NUMÉROS de TÉLÉPHONE d'URGENCE

URGENCE SANTÉ OU
DEVERSEMENT (24 h):
(800) 682-5368
TRANSPORTS (24 h): CHEMTREC
(800) 424-9300 ou (202) 483-7616

24 Numéro de téléphone d'urgence 800-682-5368

24h / 24 :

Restrictions on emergency number Aucune

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification Per WHMIS 2015

This product has been classified under the Guidelines of 2015 Health Canada requirements and the implementation of the GHS (Revision 5) under HPR and the HPA.

| | |
|---|--------------|
| Acute toxicity - Inhalation (Dusts/Mists) | Catégorie 4 |
| Lésion/irritation grave des yeux | Catégorie 2B |

Éléments pour les étiquettes

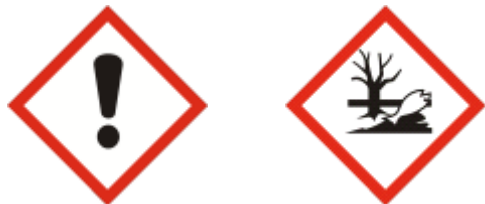
ATTENTION

Numéro d'appel d'urgence: (800) 682-5368
Numéro de révision: 1

N° de la fiche signalétique: CAN-0277
Date de révision: 01-30-2019

Déclarations sur les risques

Provoque une irritation des yeux

**Precautionary Statements - Prevention**

Éviter de respirer les poussières/buées/gaz/émanations/vapeurs/aérosols

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien aéré

Ne pas laisser pénétrer dans les yeux, ni mettre en contact avec la peau ou les vêtements

Precautionary Statements - Response

EN CAS d'exposition ou si vous êtes inquiet : Obtenir une aide médicale / des conseils médicaux

Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si cela est facile à faire. Continuer à rincer

Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver à grande eau savonneuse

Inhalation

EN CAS D'INHALATION: emmener la personne à l'air frais et rester à l'aise pour respirer

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

AUTRES INFORMATIONS

Très toxique pour la vie aquatique, effets durables.

Contient le lait allergène.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**Substance**

| Chemical name | CAS No. | Weight-% | Hazardous Material Information Review Act registry number (HMIRA registry #) | Date HMIRA filed and date exemption granted (if applicable) |
|---------------|---------------|-------------|--|---|
| Clothianidin | 210880-92-5 | 50 | - | - |
| Kaolin clay | 1332-58-7 | 17.8 - 19.7 | - | - |
| Autres | Various CAS#s | 30.3 - 32.2 | - | - |

4. PREMIERS SOINS**Conseils généraux**

Ayez le contenant ou l'étiquette du produit avec vous lorsque vous appelez un centre antipoison ou un médecin, ou que vous vous faites soigner. Vous pouvez également

| | |
|---|---|
| | composer le 1-800-682-5386 pour obtenir des informations sur les traitements médicaux d'urgence. |
| Inhalation | Déplacez la personne à l'air frais. Si la personne ne respire pas, appelez le 911 ou une ambulance, puis pratiquez la respiration artificielle, de préférence de bouche à bouche. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils. |
| Contact avec les yeux | Garder les yeux ouverts et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Retirer les lentilles de contact, le cas échéant, et après les 5 premières minutes, continuer à rincer les yeux. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. |
| Contact avec la peau | Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement. |
| Ingestion | Appeler immédiatement un médecin ou un centre anti-poison. NE PAS faire vomir. Demandez au patient de siroter un verre d'eau s'il est capable d'avalier. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. |
| Auto protection des premiers secours | Assurez-vous que le personnel médical est au courant de quel produit il s'agit, afin qu'ils puissent prendre des précautions pour se protéger et pour empêcher la propagation de la contamination. Porter des vêtements de protection individuelle (voir section 8). |

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

Symptômes Pas d'information disponible.

Indication de consultation médicale immédiate et du traitement spécial requis

Note aux médecins Traiter de façon symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

| | |
|---|--|
| Suitable Extinguishing Media | Le dioxyde de carbone, poudre chimique, de la mousse ou de l'eau. |
| Grand feu | Déplacez les conteneurs des zones d'incendie, si vous pouvez le faire sans risque. |
| Unsuitable extinguishing media | Ne pas répandre le matériau déversé avec des jets d'eau à haute pression. |
| Dangers spécifiques provenant de la substance chimique | Pas d'information disponible. |
| Produits de combustion dangereux: | Peut émettre des gaz toxiques et des vapeurs irritantes en cas d'incendie. Température d'auto-inflammation: > 150 ° C (le matériau technique se décompose à 150 ° C) Température d'auto-inflammation: 208 ° C. |
| Données sur l'explosion | |
| Sensitivity to mechanical impact | Aucune. |
| Sensitivity to static discharge | Aucune. |
| Équipement de protection spécial pour les pompiers | Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre les incendies. Utiliser un équipement de protection individuelle. |

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Numéro d'appel d'urgence: (800) 682-5368
 Numéro de révision: 1

N° de la fiche signalétique: CAN-0277
 Date de révision: 01-30-2019

Précautions individuelles Assurer une ventilation adéquate.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Réduisez la poussière en suspension dans l'air. Évitez le ruissellement dans les égouts pluviaux ou autres masses d'eau. Gardez bien ventilé. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Méthodes de nettoyage Nettoyer immédiatement le déversement. Aspirer ou balayer le matériau et le placer dans un contenant à déchets chimiques. Laver avec de l'eau et du savon. Ramasser le liquide de lavage avec un absorbant supplémentaire et le placer dans un contenant à déchets chimiques. Empêcher l'eau de lavage de pénétrer dans les eaux de surface ou dans les égouts. Porter un équipement de protection individuelle.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Précautions pour une manipulation sécuritaire

Conseils pour une manipulation sans danger Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Bien se laver à l'eau et au savon après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Puis laver à fond et mettre des vêtements propres.

Condition d'entreposage sécuritaire, incluant toute incompatibilité

Conditions d'entreposage Garder le récipient bien fermé. Ne pas mettre de concentré dans des récipients contenant des aliments ou des boissons. Ne pas diluer le concentré dans des récipients contenant des aliments ou des boissons. Ne pas entreposer ni transporter près des aliments ou des aliments pour animaux. Ne pas utiliser ou entreposer dans ou autour de la maison. Conservez le pesticide dans son emballage d'origine uniquement. Conserver dans un endroit frais et sec et sécurisé. Stocker dans un endroit bien ventilé.

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Exposure Limits Ce produit, tel qu'il est fourni, ne contient aucune matière dangereuse assujettie aux limites de contamination en milieu de travail déterminées par les organismes de réglementation de la région spécifique.

| Chemical name | Alberta | British Columbia | Ontario | Quebec |
|---------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Kaolin clay | TWA: 2 mg/m ³ | TWA: 2 mg/m ³ | TWA: 2 mg/m ³ | TWA: 5 mg/m ³ |

Sécurité intégrée appropriée

Mécanismes techniques Douches
Points de lavage des yeux
Systèmes d'aération.

Mesures de protection individuelle, tels qu'équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux Ne pas laisser ce produit entrer en contact avec les yeux. Tout contact avec les yeux doit être évité en portant des lunettes de sécurité.

Protection des mains Éviter tout contact avec la peau ou les vêtements. Minimiser le contact avec la peau en

portant des vêtements et des gants de protection.

| | |
|--|--|
| Protection de la peau et du corps | Ne nécessite pas d'équipement de protection particulier. |
| Protection respiratoire | Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires. |
| General hygiene considerations | A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. |

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques de base

| | |
|------------------------|--|
| État physique | Solide |
| Aspect | granulés |
| Couleur | Brun foncé |
| Odeur | Colle, faible peinture, très doux comme le savon |
| seuil d'odeur : | Pas d'information disponible |

PROPRIETES

| <u>pH</u> | <u>Valeurs</u> | <u>Remarques • Méthode</u> |
|--|----------------------------------|----------------------------|
| | 6.4 @ 26 - 27°C (VC# 1689) | Aucun à notre connaissance |
| | 8-9 @ 26 - 27°C (VC# 1694) | |
| Point de fusion/congélation | 176.8 °C (Technical) | Aucun à notre connaissance |
| Point/intervalle d'ébullition | Donnée non disponible | Aucun à notre connaissance |
| Point d'éclair | Donnée non disponible | Aucun à notre connaissance |
| Taux d'évaporation | Donnée non disponible | Aucun à notre connaissance |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Donnée non disponible | Aucun à notre connaissance |
| Limites d'inflammabilité dans l'air | | Aucun à notre connaissance |
| Limites d'inflammabilité supérieure | Donnée non disponible | |
| Limites d'inflammabilité inférieure : | Donnée non disponible | |
| Pression de vapeur | Donnée non disponible | Aucun à notre connaissance |
| Densité gazeuse | Donnée non disponible | Aucun à notre connaissance |
| Densité relative | Donnée non disponible | Aucun à notre connaissance |
| Solubilité dans l'eau | Soluble dans l'eau | Aucun à notre connaissance |
| Solubilité dans d'autres solvants | Donnée non disponible | Aucun à notre connaissance |
| Coefficient de partage | log Pow = 0.7 (25° C, technical) | Aucun à notre connaissance |
| Température d'auto-inflammation | Donnée non disponible | Aucun à notre connaissance |
| Température de décomposition | Donnée non disponible | Aucun à notre connaissance |
| Viscosité cinématique | Donnée non disponible | Aucun à notre connaissance |
| Viscosité dynamique | Donnée non disponible | Aucun à notre connaissance |

AUTRES INFORMATIONS

| | |
|----------------------------------|---|
| Propriétés explosives | Pas d'information disponible. |
| Propriétés comburantes | Pas d'information disponible. |
| Point de ramollissement | Pas d'information disponible |
| Poids moléculaire | Pas d'information disponible |
| VOC (EPA METH.24) (G/L) | Pas d'information disponible |
| Liquid Density | Pas d'information disponible |
| Masse volumique apparente | 37.4 lb/cubic foot @ 20° C = 0.599 g/cubic centimeter |

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|-------------------|-------------------------------|
| Réactivité | Pas d'information disponible. |
|-------------------|-------------------------------|

| | |
|---|--|
| Stabilité chimique | Écurie à 25°C pendant 4 mois (pH 4-9). Écurie à 40°C pendant 3 mois. |
| Risque de réactions dangereuses | Néant dans des conditions normales de traitement. |
| Conditions à éviter | Haute températures. |
| Produits incompatibles | Aucun connu suivant les informations fournies. |
| Produits de décomposition nocifs : | Peut émettre les gaz toxiques et les vapeurs irritantes sous le feu conditionne. |

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë:

| | | | |
|---|--|-----------------------|------------|
| Toxicité orale LD ₅₀ (rats) | 3,900 mg/kg (male) 4,700 mg/kg (female) | Catégorie de toxicité | III |
| Toxicité cutanée LD ₅₀ (les rats) | > 5,000 mg/kg | Catégorie de toxicité | IV |
| Toxicité par inhalation LC ₅₀ (rats) | > 2.3 mg/L | Catégorie de toxicité | IV |
| Irritation d'oeil (lapin) | Modérément irritant | Catégorie de toxicité | III |
| Une irritation de la peau (lapin) | Légèrement irritant | Catégorie de toxicité | IV |
| Sensibilisation de la peau (cobayes) | Non sensibilisant | Catégorie de toxicité | Sans objet |

CLASSIFICATION DES CANCÉROGÈNES

| Chemical name | IARC | OSHA - Select Carcinogens | NTP : |
|---------------|-------------------|---------------------------|-------------------|
| Kaolin clay | N'est pas classée | N'est pas classée | N'est pas classée |
| Autres | N'est pas classée | N'est pas classée | N'est pas classée |
| Clothianidin | N'est pas classée | N'est pas classée | N'est pas classée |

TOXICITÉ DU CLOTHIANIDIN TECHNIQUE

SUBCHRONIQUE: Le NOEL dans une étude de alimentation de rat de trois mois avec Clothianidin Technique était 27.9 mg/kg/jour (mâle) et 34.0 mg/kg/jour (femelle). Le NOEL dans une étude de alimentation de chien de 90 mois était 19.3 mg/kg/jour (mâle) et 21.2 mg/kg/jour (femelle). Dans une étude cutanée sous-chronique avec des rats, le NOAEL est >1.000 mg/kg/jour.

CHRONIQUE/CANCÉROGÉNITÉ: Le Clothianidin NOEL pour une étude de deux ans de rat était 9.7 mg/kg/jour (femelle); pour une étude de dix-huit mois de souris c'était 47.2 mg/kg/jour (mâle); et pour une étude de douze mois de chien c'était 7.8 mg/kg/jour (mâle). Les principaux organes de cible étaient l'estomac, le rein, l'ovaire et le foie glandulaires. On n'a observé aucun effet oncogène dans les études de alimentation de rat de deux ans ou de souris de dix-huit mois.

TOXICITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT: On a observé des effets développementaux passagers (ossification retardée) chez les lapins aux doses maternellement toxiques (100 mg/kg/jour). Le matériel technique est fetotoxique chez les études des animaux aux doses maternellement toxiques. On n'a observé aucun effet tératogénique sur des rats ou des lapins.

PROCRÉATION: On n'a observé aucun effet reproducteur chez les rats à la dose la plus élevée examinée (2500 ppm).

MUTAGÉNITÉ: Les essais *in vivo* ont démontré que le matériel technique n'est pas mutagénique. Quelques essais

in-vitro étaient positifs pour la mutagénicité. Les effets observés étaient *in-vitro* dus aux effets cytotoxiques. Le poids d'évidence des essais sur les animaux entiers *in vivo* suggèrent que ce produit ne présente pas un risque mutagénique.

Se reporter à la section 2 pour un résumé des effets sanitaires adverses potentiels en cas d'exposition à ce produit. Se reporter à la section 15 pour la réglementation concernant ce produit.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

TOXICITÉ AVIAIRE:

Les résultats suivants ont été obtenus à partir des études avec Clothianidin Technique:
 LD₅₀ chez le caille du Japon: 430 mg/kg
 LD₅₀ chez le colin de Virginie: >2000 mg/kg
 LC₅₀ chez le colin de Virginie: >5200 ppm
 LC₅₀ chez les canards colvert: >5200 ppm

TOXICITÉ POUR LES ORGANISMES AQUATIQUES:

Ce produit est toxique aux invertébrés. Ce qui suit sont des résultats de l'essai de Clothianidin technique:
 LC₅₀ 96-h le centrarchi dé bleu: >120 mg/L
 LC₅₀ 96-h la truite: >100 mg/L
 LC₅₀ 96-h le cyprinodan variegatus: >100 mg/L
 EC₅₀ 48-h le puce d'eau: 40 mg/L
 LC₅₀ 96-h la mysis: 0.053 mg/L
 ErC₅₀ 72-h le algues: >120 mg/L
 Coefficient de cloison: log P_{ow}: 0.7 @ 25 C; Dégradation dans le sol: DT₅₀: >140 days

TOXICITE POUR D'AUTRES ORGANISMES NON VISES:

L'information suivante est basée sur l'assistance Clothianidin Technique:
 LD₅₀ orale à 48-h pour l'abeille de miel: 0.0038 ug (microgram)/abeille
 LD₅₀ contact à 48-h pour l'abeille de miel: 0.044 ug (microgram)/abeille
 LC₅₀ à 7-jours pour le verde terre: 19 mg/kg sol sec

Information supplémentaire au sujet de l'environnement:

Appliquer ce produit uniquement comme indiqué sur l'étiquette. Ce produit est hautement toxique pour les abeilles exposées au traitement direct ou aux résidus sur blooming les cultures ou les mauvaises herbes. Ne pas appliquer ce produit ce qui lui permet de dériver sur blooming les cultures ou les mauvaises herbes si les abeilles sont en visite dans la zone de traitement.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Waste from residues/unused products

Les fabricants Canadiens qui utilisent ce produit doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale ou provinciale. Pour plus d'informations sur la cession ou de produit non utilisé, contacter le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial. Contactez le fabricant et l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Emballages contaminés

Ne pas réutiliser les contenants vides. Les contenants vides doivent être acheminés vers

une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. TRANSPORTATION INFORMATION

Appellation réglementaire pour le transport terrestre:

Non réglementé pour le transport de sol domestique par US DOT ou au Canada TDG

Guide des mesures d'urgence:

Sans objet

DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT :

No ONU 3077 Substance dangereuse pour l'environnement, solide, N.O.S. (Clothianidine), 9, III, Polluant marin

Remarques:

Emballage unique ou intérieure à moins de 5 L (liquide) ou 5 kg net (solides) exceptés de la réglementation sur les marchandises dangereuses--See IATA disposition spéciale A197.

DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT :

No ONU 3077 Substance dangereuse pour l'environnement, solide, N.O.S. (Clothianidine), 9, III, Polluant marin

Remarques:

Emballage unique ou intérieure moins de 5 L (liquide) ou 5 kg net (solides) sont exclues de l'marchandises dangereuses - voir IMDG 2.10.2.7.

RÉFÉRENCE EMS :

Pour l'expédition U.S., Plan d'Urgence No. 171.
F-A, S-F

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Règlementations sur la sécurité, la santé et l'environnement/particularités législatives quant à la nation pour la substance ou le mélange

PMRA INFORMATIONS SUR LES ÉTIQUETTES DE L'ARLA DIFFÉRENTES DES EXIGENCES DU SIMDUT ET DU GHS:

Mot-indicateur de l'ARLA • Attention

FIFRA pesticide label hazard information

Provoque une irritation des yeux

Garder hors de la portée des enfants

Lisez l'étiquette avant d'utiliser

| | |
|---------------|---|
| Chemical name | Canada - WHMIS - Ingredient Disclosure List |
| Clothianidin | Non-controlled |
| Kaolin clay | Non-controlled |
| Autres | Non-controlled |

| Chemical name | LISTE INTÉRIEURE DES SUBSTANCES - CANADA: | LISTE EXTÉRIEURE DES SUBSTANCES - CANADA: | EINECS: |
|---------------|---|---|------------|
| Clothianidin | Not Listed | Not listed | Not Listed |
| Kaolin clay | Present | Not Listed | Present |

Se reporter aux sections 2 et 11 pour les informations concernant les risques sanitaires associés à l'exposition à ce produit.

Règlements relatifs aux pesticides: Tous les pesticides sont régis par la Loi sur les produits antiparasitaires. Par conséquent, les règlements présentés ci-dessous ne sont pertinents que lorsque les pesticides sont manipulés autrement que dans les applications normales des pesticides. Ceci inclut les rebuts résultant de la fabrication/de l'équipement, des déversements ou d'un

mauvais usag des produits, et du stockage de grandes quantités de produits contenant des substances dangereuses ou extrêmement dangereuses.

RÈGLEMENTS PROVINCIAUX: Ce produit n'a déclenché aucun règlement provincial.

International Regulations

The Montreal Protocol on Substances that Deplete the Ozone Layer Sans objet

The Stockholm Convention on Persistent Organic Pollutants Sans objet

The Rotterdam Convention Sans objet

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Raison de lémission: Informations mises à jour pour respecter les réglementations WHMIS 2015 (GHS).
N° de la fiche signalétique: CAN-0277
Numéro d'homologation, Loi sur les produits antiparasitaires: 29383
Numéro de révision: 1
Date de révision: 01-30-2019
Remplace la fiche émise le: January 11, 2013
Personne responsable: Valent U.S.A. LLC, Corporate EH&S, (925) 256-2803

Les informations fournies dans cette Fiche de Données de Sécurité (FDS) sont fournis de bonne foi et jugés exacts au moment de la préparation de la FDS. Toutefois, dans la mesure compatible avec la loi applicable, Valent Canada, Inc. et de ses filiales ou sociétés affiliées étendent aucune garantie, ne font aucune déclaration, et déclinent toute responsabilité quant à l'exactitude, la pertinence ou l'exhaustivité de ces informations. En outre, dans la mesure compatible avec la loi applicable, ni Valent Canada, Inc. ni aucune de ses filiales ou sociétés affiliées représente ou garantit que cette information ou le produit peuvent être utilisées sans enfreindre les droits de propriété intellectuelle d'autrui. Sauf dans la mesure un usage particulier et de l'information spécifique, sont expressément mentionnées sur l'étiquette du produit, il est de la responsabilité de l'utilisateur de déterminer la pertinence de cette information pour leur propre usage particulier de ce produit. Si nécessaire, contactez Valent Canada, Inc. pour confirmer que vous avez l'étiquette du produit le plus courant et le FDS.

La fiche de données de sécurité (FDS) sert à des fins différentes de celles et NE REMPLACE NI NE MODIFIE PMRA-APPROUVÉ (attachée et accompagnant le conteneur du produit). Cette FDS fournit des informations sur l'environnement pour les employeurs, les employés, les intervenants d'urgence et personnes manipulant de grandes quantités de produit dans des activités généralement de l'utilisation de produits de santé importante, la sécurité et.

L'étiquette du produit fournit des informations spécifiquement pour l'utilisation du produit dans le cours normal. Utilisation, le stockage et l'élimination des pesticides sont réglementés par la PMRA sous l'autorité de la *Pest Control Products Act* grâce à l'étiquette du produit. Tous classification nécessaire de danger et l'utilisation de précaution appropriées, le stockage et informations sur l'élimination est présentée sur cette étiquette ou l'étiquetage accompagnant le pesticide ou à laquelle référence est faite sur l'étiquette. Il est une violation du droit fédéral d'utiliser un PMRA-produit pesticide homologué de toute manière incompatible avec son étiquetage.

2019 Valent Canada, Inc.